

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 27 MARS 2019

N° 2019-04-03

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 132 Présents (mini 30) : 52
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 251 Présentes : 86 Exprimées par pouvoirs : 69 Total (mini 127) : 155
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

43 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Jean-Claude DEYDIER, Jacques ESTEVE, Rosy FERRIGNO, Alain FRACHINOUS, José FERNANDES, Robert GARCIN suppléant, Paul GARROT suppléant, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Patrick LIEVAUX, Valéry LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Chantal MARCOU suppléante, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Jacques NIVON, Claude PIGAGLIO, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Caroline YAFFEE à André AUBERIC, Jérôme MICHELI et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMELOUD à Eliane BARREILLE, Michel GREGOIRE à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Ghislaine SAVIN à Didier-Claude BLANC, Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Dominique JOUVE à José FERNANDES, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Marie-Hélène LEROY à Alain FRACHINOUS, Damien DURANCEAU et Roger DIDIER à Robert GARCIN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Catherine LANTEAUME à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marcel BAGARD, Michel COUBAT, Philippe DE BEAUREGARD, Guy FAURE, Catherine NESTEROVITCH, Pierre SCHIAZZA, Claude THOMAS, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons
Sébastien DUPOUX, Maire d'Eyroles

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Contrat de Parc avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2019-2021

Le Président expose :

La Région Auvergne Rhône Alpes, forte de la labellisation de 10 Parcs naturels régionaux (PNR) représentant plus de 20 % de son territoire, souhaite, en étroite coordination avec les collectivités concernées, conforter et sécuriser le rôle de ces outils d'aménagement durable du territoire.

La Région Auvergne Rhône-Alpes a, en juin 2018, réaffirmé certains éléments quant à son intervention sur les PNR. Ainsi et au regard de sa stratégie d'aménagement du territoire, la Région souhaite désormais conforter les Parcs dans leur légitimité locale en leur proposant un Contrat de Parc de trois ans.

Les Contrats de Parcs 2019-2021 ont pour objectifs principaux de :

- ◆ Conforter les cinq missions réglementaires assignées aux Parcs,
- ◆ Répondre aux exigences et ambitions de chacun des Parcs, telles que contractualisées dans leur Charte,
- ◆ Intégrer les priorités régionales notamment en matière d'investissements. A ce titre, la Région soutiendra un programme d'actions davantage orienté vers des dépenses d'investissement, plutôt que de fonctionnement, organisé sous forme de programme pluriannuel.

Chaque Contrat de Parc détermine les enveloppes financières et les modalités opérationnelles et de partenariat entre le Parc naturel régional concerné et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président présente le projet de Contrat de Parc des Baronnies provençales avec la Région :

1. Cotisations statutaires

La contribution statutaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour les années 2019, 2020 et 2021 est fixée à 405 000 €.

2. Programme d'actions en fonctionnement sur 3 ans

Sur la base du montant maximum proposé soit 31 495 € par an :

Deux opérations par an sont proposées :

- Programme d'éducation au territoire et à l'environnement
Subvention régionale sollicitée : 21 495 €
- Déploiement de la marque « Valeur Parc »
Subvention sollicitée 10 000 €

3. Programme prévisionnel d'investissement

Sur avis du bureau syndical du 6 mars 2019, le Président propose de programme prévisionnel d'investissement suivant :

Opération	Maitre d'ouvrage	Coût total prévisionnel	Région AURA	Année
Equipement et aménagement de la maison du Parc	PNR Bp	200 000 €	113 000 €	2019
Plan loup – Dispositifs d'observation, de communication et d'alerte	PNR Bp	40 000 €	32 000 €	2019
Déploiement d'éco-compteurs	PNR Bp	30 000 €	24 000 €	2019
Eclairage public - Commune d'Aubres	SDED	87 500 €	10 000 €	2019
Etude investissement désamiantage et production photovoltaïque sur toitures artisans et agriculteurs	SAS centrales villageoises	40 000 €	32 000 €	2019
Acquisition foncière Espace naturel, pastoral et forestier - Vesc	CC Dieulefit Bourdeaux ou Commune de Vesc	890 000 €	267 000 €	2019
SOUS-TOTAL PREVISIONNEL 2019		1 200 000 €	478 000 €	
Acquisition de 3 véhicules électriques	PNR Bp	75 000 €	60 000 €	2020
Cabane pastorale d'urgence (prédation Loup)	PNR Bp	40 000 €	32 000 €	2020
Eclairage public - Commune de Montbrun-les-Bains	SDED	85 263 €	10 000 €	2020
Désamiantage et production photovoltaïque sur toitures artisans et agriculteurs	SAS centrales villageoises	1 125 000 €	200 000 €	2020
Plateau Saint-Laurent - Saint-May - Equipement en toilettes sèches	PNR Bp, Commune (A définir)	25 000 €	10 000 €	2020
Investissement issu de l'étude (création parking covoiturage, signalétique autostop, rack et borne recharge VAE, ...)	CCBDP / communes	100 000 €	60 000 €	2020
SOUS-TOTAL PREVISIONNEL 2020		1 365 000 €	372 000 €	
Réalisation de voies douces : investissements lourds type passerelle	CCBDP	250 000 €	150 000 €	2021
Aménagements de maisons thématiques associées aux bureaux d'accueil touristiques	CCBDP / communes / OTI / (A définir)	400 000 €	120 000 €	2021
SOUS-TOTAL PREVISIONNEL 2021		650 000 €	270 000 €	
TOTAL		3 215 000 €	1 120 000 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 6 voix, le Comité Syndical

- **Approuve** le Contrat de Parc avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **Autorise** le Président à signer ce Contrat de Parc ;
- **Donne** pouvoir au Président pour solliciter toutes subventions pour exécuter le Contrat.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

